



# Règlement Trophées de l'innovation EnerGaïa 2024

## Article 1. Définition des Trophées de l'innovation EnerGaïa

Les Trophées sont une compétition pour promouvoir les entreprises françaises et internationales innovantes dans le secteur des énergies renouvelables. Ils mettent en lumière les dernières innovations et les entreprises du secteur, en récompensant les meilleures nouveautés des filières des énergies renouvelables.

## Article 2. Modalités de participation

- Être exposant ou co-exposant à EnerGaïa 2024.
- Disposer d'un produit, d'un procédé ou d'un service mis sur le marché à partir du 01/01/2023 qui marque une avancée notable parmi les catégories définies à l'article 3.
- Avoir adressé son dossier de candidature complet au plus tard le vendredi 6 septembre 2024, 12H00.
- Être présent à la séance de Live Pitch et à la remise des Trophées sur le forum le jeudi 12 décembre 2024.
- Il ne sera accepté qu'un seul dossier de candidature par entreprise / organisation inscrite à EnerGaïa 2024.
- Aucun frais de participation ne sera demandé.
- En cas de présélection, chaque nominé s'engage à produire une vidéo de qualité professionnelle d'une durée d'1 minute 30 secondes maximum qui sera présentée sur le Forum EnerGaïa.

## Article 3. Définition des catégories

- **International** : Quel est le potentiel de développement international de la solution ou du service créé ? Dans quelle mesure votre solution ou service a été pensé pour être exportable dans plusieurs pays et continents, compte-tenu de contraintes de normes et réglementations, d'urgences et opportunités environnementales, de contraintes et opportunités de financement, de modèle économique appropriés ?
- **Déployabilité** : Quelle est la facilité et la rapidité de mise en œuvre des solutions et/ou services développés ? Comment avez-vous innové afin de mettre en place des réponses tant technologiques, servicielles ou de gouvernance qui accélèrent la mise en œuvre de votre solution, là où d'autres solutions peuvent prendre davantage de temps et de moyens ? Quels sont les indicateurs d'évaluation de performance en la matière ?
- **Écosystème** : Quelle dynamique avez-vous créé avec des acteurs locaux et/ou filières (autre entreprise, centre de recherche, université, incubateur, donneur d'ordre...) co-engagées afin de développer et/ou exploiter l'innovation avec vous ? En quoi cette approche et/ou gouvernance et/ou financement et/ou la nature de ces partenaires est-elle innovante ?

- **Circularité** : Quelles économies de ressources permet cette innovation ? Quel recours au recyclage, au réemploi avez-vous mis en place pour développer cette innovation ; ou cette innovation permet-elle ? En quoi cette innovation conduit-elle à des avancées majeures en termes d'économie circulaire ? A l'appui de mesures comparatives avant (sans cette solution) et après (grâce à l'usage de cette solution). Quels sont les indicateurs et mesures concrètes d'évaluation de votre performance en la matière ?

#### Article 4. Dates clés

- Votre dossier complet devra être déposé en ligne au plus tard le Vendredi 6 Septembre 2024, 12H00. Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au comité de sélection.
- Fin septembre :
  - Instruction des dossiers par le comité de sélection ; ce dernier se réserve le droit d'écarter tout dossier qui ne serait pas suffisamment clair ou argumenté.
  - Communication aux nominés de leur sélection et aux autres postulants de leur non-sélection.
- 12 décembre :
  - 9h30 - 11h 'live pitch'
  - 11h - 12h : délibération du jury à huis clos
  - 12h30 : annonce des lauréats

#### Article 5. Composition du comité de sélection

Il est composé des partenaires filières, institutionnels et régionaux, ainsi que de la direction du Forum. Son rôle est d'étudier tous les dossiers de candidatures reçus et de sélectionner trois nominés par catégorie selon une grille et des critères prédéfinis (Article 7), sans possibilité de recours. Les dossiers sélectionnés sont ceux qui se sont vus attribués le plus de points par le comité.

#### Article 6. Composition du jury

Composé de cinq membres, il inclut des représentant(e)s de la recherche universitaire, des acteurs des marchés publics et privés, des collectivités territoriales et des organisations professionnelles. Le rôle du jury est de choisir, parmi les nominés retenus par le comité de sélection, le/ la gagnante de chaque catégorie. Il évalue chaque innovation à travers une grille et des critères prédéfinis (Article 7) comptant pour 70 %, complétée de la séance de pitch qui se déroule le jour même de la révélation des gagnants, jeudi 12 décembre, pendant le Forum comptant pour 30%. Il n'y a pas de possibilité de recours.

## Article 7. Critères de sélection

Les critères de sélection se répartissent comme suit :

- **40% : Caractère innovant.** Seront particulièrement considérés tous les arguments et faits démontrant le caractère novateur de la solution / du produit tels que la technologie développée, l'efficacité énergétique, les réductions d'impact et/ou de consommation, les modèles innovants de développement de l'innovation qui ont été mis en place...
- **40% Modèle économique.** Seront particulièrement évalués tous les résultats concrets et mesurables de commercialisation de la solution / du produit, les marchés remportés, les positions gagnées versus des solutions concurrentes, les clients signés / appel d'offres remportés...
- **20% L'adéquation avec la feuille de route proposée par le SER** (Syndicat des Energies Renouvelables) pour une programmation énergie-climat ambitieuse à échéance 2030 & 2035 (voir [ici](#) )

## Article 8. Pitch

L'évaluation finale des nominés prend la forme d'une session de 'live pitch' le second jour du Forum EnerGaïa. Chaque candidat aura 2 minutes & 3 slides maximum pour présenter, dans le cadre d'un 'live pitch' public, sa candidature aux membres du Jury ; ce dernier pourra échanger en direct avec chacun des nominés. Aux termes de la présentation des 3 nominés des 4 catégories, le jury se retirera à huis clos pour une délibération.

Les résultats seront annoncés le jour même à l'occasion d'une cérémonie de remise des Trophées Jeudi 12 Décembre en fin de matinée.

## Article 9. Éléments du dossier

Votre dossier devra comprendre tous les éléments obligatoires tels que clairement notifiés dans le formulaire d'inscription en ligne.

## Article 10. Valorisation des nominés et des lauréats

### Pour les 12 nominés

- L'annonce des 12 nominés dans un communiqué de presse avant le salon et dans le dossier de presse de celui-ci + page web & post RS, e-mailing
- La mise en avant dans une exposition dédiée pendant les 2 jours du salon
- Une présentation en séance de pitch annoncée dans le programme officiel d' EnerGaïa
- Un dossier descriptif de l'innovation et de l'entreprise communiqué à l'ensemble des membres du jury
- La possibilité d'utiliser dans vos communications le macaron « Nominé aux Trophées de l'innovation 2024 »
- Invitation au cocktail réseautage post remise de prix
- Post salon : communiqué de presse bilan, page web, RS

## **En complément pour les 4 lauréats**

- Une surface nue de 18 m<sup>2</sup> sur le Forum EnerGaïa 2025
- La possibilité d'utiliser dans vos communications le macaron « Lauréat aux Trophées de l'innovation 2024 »
- Des actions de relations presse ciblées d'EnerGaïa (communiqué, publication des lauréats sur page web des Trophées, ...)

## **Article 11. Communication : droit d'usage du nom du lauréat**

Chaque candidat aux Trophées de l'innovation EnerGaïa autorise la SPL Occitanie Events, organisatrice du Forum, à utiliser le nom de son entreprise dans les différentes communications qui seront effectuées.

## **Article 12. Annulation**

La SPL Occitanie Events se réserve le droit d'annuler la compétition ou de modifier certaines catégories si un nombre minimum d'entreprises éligibles n'a pas candidaté.